



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dixième session

190 EX/8

Partie I

PARIS, le 7 septembre 2012
Original anglais

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP)

PARTIE I

CONCLUSIONS DU TROISIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL SUR L'EFTP

Résumé

Conformément à la décision 189 EX/6 (II), la Directrice générale présente les conclusions du troisième Congrès international sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (Shanghai, 14-16 mai 2012), ainsi que ses observations sur les recommandations qui lui ont été adressées par le biais du Consensus de Shanghai adopté par les participants au Congrès.

Les incidences financières et administratives des activités décrites dans le présent document s'inscrivent dans les limites du C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 14.

Contexte

1. En 2009, l'UNESCO, en étroite consultation et coopération avec un large éventail de partenaires, y compris des institutions spécialisées des Nations Unies, a élaboré une stratégie d'appui au développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) dans les États membres, sur trois exercices biennaux (2010-2015). La stratégie est centrée sur trois actions essentielles : (i) fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont et renforcement des capacités correspondantes ; (ii) clarification des concepts de développement des compétences et d'amélioration des méthodes de suivi de l'EFTP ; et (iii) services de centre d'échange d'informations et contribution au débat mondial sur l'EFTP. Le processus consultatif qui a mené à la définition de cette stratégie a fait naître plusieurs idées, la principale étant que l'UNESCO organise, dans le cadre de l'action (iii), le troisième Congrès international sur l'EFTP. Le Congrès devait offrir un forum pour le débat mondial sur l'EFTP, faire le point sur l'évolution de la situation de l'EFTP depuis le deuxième Congrès international (Séoul, 1999), et proposer des orientations pour le développement futur de l'EFTP.

2. Le troisième Congrès international sur l'EFTP s'est tenu à Shanghai (Chine), du 14 au 16 mai 2012. Il y a notamment été question de la façon de réformer et développer l'EFTP de sorte que tous les jeunes et les adultes soient en mesure d'acquérir les compétences qui leur sont nécessaires dans le travail et dans la vie. Les débats du Congrès ont été étayés par un document de travail principal préparé par le Secrétariat sur la base de l'examen par l'UNESCO des questions actuelles et des tendances futures en matière d'EFTP.

3. Le Congrès a rassemblé 540 participants venant de 107 pays ainsi que 200 observateurs de la communauté chinoise de l'EFTP. Bien qu'il s'agisse d'un congrès international à caractère non représentatif (catégorie IV), la participation de 40 ministres et vice-ministres a illustré l'importance que les États membres attachaient à l'EFTP. Les participants représentaient un large éventail de parties prenantes, notamment les ministères de l'éducation, du travail, de l'agriculture et de la santé, ainsi que les organisations d'employeurs et d'employés, la jeunesse et la société civile.

4. Le Congrès a été organisé en séances plénières et parallèles ainsi qu'en tables rondes traitant d'un large éventail de sujets tels que la pertinence, la gouvernance, le financement, l'équité, l'enseignement et l'apprentissage, les contributions au développement durable et inclusif, la transition vers le marché du travail, les systèmes de qualification et la coopération internationale. La plupart des séances ont été organisées par des partenaires de l'UNESCO, notamment par l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Fondation européenne pour la formation (ETF), la Banque asiatique de développement (BAD), le Réseau d'études et de recherche sur les politiques d'éducation et de formation (NORRAG), le Commonwealth of Learning et Microsoft. Cette collaboration a fait naître un véritable sentiment de partenariat qui représente un important potentiel pour l'avenir et démontre le rôle de chef de file de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et de la formation à l'échelle internationale.

5. La République populaire de Chine, pays hôte, s'est occupée des aspects logistiques du Congrès en constituant une vaste équipe de jeunes chargés de guider les participants à travers les installations du Centre international des conventions de Shanghai. Le pays hôte a également organisé une table ronde intitulée « L'EFTP en Chine : développement et défis », des visites des établissements d'EFTP à Shanghai, et une animation culturelle spectaculaire sur des thèmes liés à l'EFTP présentée par des étudiants et des diplômés d'établissements d'EFTP. Les participants ont chaleureusement remercié le Gouvernement de la République populaire de Chine d'avoir accueilli le Congrès.

Principaux messages et résultats

6. Le Congrès a offert une plate-forme mondiale unique de partage des connaissances, de réflexion et de débat, et a aidé à tracer de nouvelles voies dans le paysage changeant de l'EFTP et des systèmes d'acquisition de compétences au sens large, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie. Les participants ont passé en revue les principales tendances et évolutions des politiques observées dans le domaine de l'EFTP depuis le deuxième Congrès international (Séoul, 1999). Ils ont examiné les défis auxquels les systèmes d'EFTP sont confrontés et étudié les réponses appropriées qui permettraient de parvenir à une meilleure compréhension de la contribution de l'EFTP au développement durable et de définir des orientations stratégiques pour la coopération entre les pays, avec le soutien de la communauté internationale, l'objectif étant de favoriser l'accès, la qualité, la pertinence au regard du développement durable, l'inclusion, l'équité, et une culture de la paix.

7. Le message principal du Congrès est que les politiques axées exclusivement sur la transposition à plus grande échelle des modèles existants d'offre de l'EFTP au profit d'un plus grand nombre de jeunes et d'adultes ne sont pas la solution. En revanche, de profondes transformations sont nécessaires dans la conceptualisation, la gouvernance, le financement et l'organisation de l'EFTP. Un appel est donc lancé en faveur d'une transformation intégrée de l'EFTP, avec des politiques et des pratiques capables de répondre efficacement aux multiples défis relatifs au développement, à l'équité, à l'économie et à la durabilité.

8. Le Congrès a débattu de la nécessité de repenser la nature et les rôles de l'EFTP en vue de renforcer les contributions de l'EFTP au développement équitable et durable. Ce réexamen a porté essentiellement sur les transformations de l'EFTP qui sont nécessaires pour favoriser le développement holistique, la croissance partagée, l'équité sociale et la durabilité à long terme.

9. Les participants ont pris acte de la tendance à élargir l'implication des parties prenantes en unissant les efforts des ministères de l'éducation, des associations de travailleurs, de la société civile et de l'industrie privée pour assurer la planification, la conception, la mise en œuvre et la gouvernance de l'EFTP. Ils ont en outre suggéré que les pays envisagent d'élaborer une approche intégrée pour les politiques de développement des compétences dans un cadre général d'apprentissage tout au long de la vie.

10. Le document final du Congrès, intitulé le « Consensus de Shanghai » (voir le lien ci-dessous¹), contient des recommandations qui sont adressées à la Directrice générale de l'UNESCO et qui pourraient avoir des implications pour les gouvernements et les autres parties prenantes de l'EFTP dans les États membres de l'UNESCO ainsi que pour la communauté internationale, y compris les acteurs multilatéraux et bilatéraux, les institutions privées et la société civile.

11. Les présentations et les documents du Congrès, y compris le texte intégral du Consensus de Shanghai et le document de travail principal en six langues, sont disponibles sur le site Web du Congrès².

Observations de la Directrice générale sur le Consensus de Shanghai

12. La Directrice générale prend dûment acte des résultats du Congrès, en particulier des recommandations qui lui ont été adressées concernant les travaux sur la reconnaissance des qualifications, l'assurance qualité, les statistiques et les indicateurs de l'EFTP, et envisage des actions dans les domaines suivants :

¹ <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/pdf/CONSENSUSFrench.pdf>.

² <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/education-building-blocks/third-international-congress-on-tvet/>.

- (i) **Dimension programmatique** : Le Conseil exécutif ayant réclamé la mise en œuvre des recommandations adressées à la Directrice générale, le Secrétariat intégrera des mesures de suivi dans ses activités futures. Ces mesures seront prises en compte lors de l'examen à mi-parcours de la Stratégie pour l'EFTP en vue de leur éventuelle intégration à cette dernière, ainsi que durant la préparation des documents 37 C/4 et 37 C/5. L'Organisation s'est déjà engagée, par le biais du 36 C/5, à renforcer sa fonction de centre d'échange d'informations et à contribuer au débat mondial, notamment en assurant le suivi du Congrès. Par ailleurs, le 36 C/5 engage l'UNESCO à tirer parti de la dynamique créée par le troisième Congrès international et par les partenariats établis.
- (ii) **Dimension institutionnelle** : Le Secrétariat renforcera ses capacités de mise en œuvre en consolidant le réseau UNEVOC. Une stratégie de renforcement du réseau existe déjà sous forme de projet et sera finalisée sur la base des résultats du Congrès. Des réunions régionales visant à renforcer le réseau UNEVOC ont déjà eu lieu, par exemple en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et dans la région des États arabes. Un événement parallèle sur les moyens de renforcer davantage le réseau UNEVOC a été organisé pendant le Congrès, et ses conclusions serviront à mettre au point la version définitive de la stratégie pour le réseau UNEVOC et à mettre en évidence les capacités nécessaires à un suivi adéquat des résultats du Congrès.
- (iii) **Dimension normative** : Conformément à la demande du Conseil exécutif (décision 187 EX/20 (IV)), le Congrès a examiné le contenu, la pertinence et le champ d'application de la Convention de 1989 et de la Recommandation révisée de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel. Les résultats de cet examen font également l'objet d'un rapport qui sera présenté lors de la présente session du Conseil exécutif (voir le document 190 EX/24 Partie III).
- (iv) **Dimension de partenariat** : Le Groupe de travail interinstitutions sur l'EFTP et d'autres partenaires ont participé à l'organisation du Congrès. Ces partenaires seront invités à organiser et à mener à bien des événements de suivi de manière conjointe, l'UNESCO dirigeant le suivi des progrès, et à évaluer périodiquement les progrès réalisés dans le développement de l'EFTP aux niveaux national, régional et international dans les années suivant le Congrès.

13. La Directrice générale informe le Conseil exécutif des mesures de suivi ci-dessous qui seront prises en 2012 :

- une réunion du réseau UNESCO-UNEVOC dans la région des États arabes (en juillet 2012) pour présenter le Consensus de Shanghai aux membres du réseau et identifier les mesures de suivi à mettre en place dans la région ;
- une réunion du Groupe de travail interinstitutions sur l'EFTP pour débattre et convenir de mesures conjointes de suivi avec les partenaires ;
- une conférence internationale UNESCO-UNEVOC pour faire connaître les résultats du Congrès et définir et arrêter conjointement avec le réseau UNEVOC des mesures de suivi concernant la formation des enseignants et le développement durable ainsi que le renforcement de l'ensemble du réseau ;
- un examen à mi-parcours de la Stratégie pour l'EFTP et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre, y compris des mesures de suivi du Congrès, jusqu'en 2015.

Décision proposée

14. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 189 EX/6 (II),
2. Prend acte du rôle de chef de file que l'UNESCO a joué dans le débat mondial sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) par le biais du troisième Congrès international sur l'EFTP, organisé par la République populaire de Chine à Shanghai, du 14 au 16 mai 2012 ;
3. Prend note du Consensus de Shanghai : Recommandations du troisième Congrès international sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels « Transformer l'EFTP : Construire des compétences pour le travail et la vie » ;
4. Invite la Directrice générale à mettre en œuvre les recommandations qui lui sont adressées dans le Consensus de Shanghai et à prendre les mesures de suivi appropriées, y compris aux niveaux régional et international, en coopération avec les partenaires actifs dans ce domaine ;
5. Appelle les États membres à fournir des contributions extrabudgétaires pour la mise en œuvre du Consensus de Shanghai ;
6. Confirme que la priorité sera accordée au suivi du Congrès dans le cadre de la Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dixième session

190 EX/8

Partie II

PARIS, le 7 septembre 2012
Original anglais

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP)

PARTIE II

STRATÉGIE POUR L'EFTP : RAPPORT PRÉLIMINAIRE RELATIF À L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Résumé

Au regard des décisions 179 EX/49 et 181 EX/8, par lesquelles la Stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) a été adoptée, ainsi que de la version révisée de la Stratégie pour l'EFTP qui figure dans le document 182 EX/INF.5, et conformément à la décision 187 EX/6 (III), le présent document contient un rapport préliminaire sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (2010-2015). Il contient également des informations sur le recensement et la documentation, par le Secrétariat, des meilleures pratiques en matière d'EFTP en vue de leur plus large diffusion.

Le présent document n'a aucune incidence financière ou administrative.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 26.

Introduction

1. À sa 187^e session, le Conseil exécutif a prié la Directrice générale de lui présenter, à sa 190^e session, un rapport préliminaire sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et de préparer un document sur les meilleures pratiques en matière d'EFTP en vue de leur plus large diffusion.

2. Le Secrétariat a dû réduire le nombre d'activités menées et en réorganiser d'autres en fonction des contraintes en matière de ressources humaines. S'agissant plus particulièrement de la Section de l'EFTP, ces contraintes ont été accentuées par la lourde charge de travail qu'ont représenté les préparatifs du troisième Congrès international tenu à Shanghai en mai 2012, notamment la rédaction d'un rapport sur les tendances et les enjeux mondiaux en matière d'EFTP.

3. Au vu de ces contraintes et considérant que les conclusions du Congrès et le rapport sur les tendances et les enjeux mondiaux en matière d'EFTP devraient éclairer l'examen à mi-parcours de la Stratégie et la documentation des meilleures pratiques, le Secrétariat a décidé de procéder par phase.

4. L'examen à mi-parcours de la Stratégie pour l'EFTP comprend deux phases : (i) un examen interne des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, et (ii) l'examen à mi-parcours proprement dit, qui est mené actuellement en prenant en compte les résultats du troisième Congrès international sur l'EFTP ainsi que les conclusions du rapport sur les tendances et les enjeux mondiaux en matière d'EFTP et du Rapport de suivi mondial sur l'EPT. Le présent document rend compte de la première phase de préparation de l'examen à mi-parcours. La deuxième phase s'achèvera au plus tard en décembre 2012.

5. L'examen à mi-parcours proprement dit, qui est mené actuellement, a pour objet de faire le point sur le travail accompli jusqu'ici au regard des progrès de mise en œuvre visés et des retombées prévues sur le développement. Une attention particulière sera portée à l'efficacité et à l'utilisation efficiente des ressources avec lesquelles les progrès enregistrés ont été réalisés. L'examen portera également sur l'actualité et la pertinence de la Stratégie compte tenu de l'évolution récente de la situation. Il déterminera si des modifications doivent être apportées à la Stratégie et, si tel est le cas, quelles seraient les incidences en termes de programmation, de ressources et de mise en œuvre.

6. La documentation des meilleures pratiques comprend les trois phases suivantes : (a) recensement initial des pratiques prometteuses au moyen de divers mécanismes, (b) formulation d'un cadre analytique permettant d'identifier les principaux catalyseurs des pratiques en question et d'affiner les modalités de labellisation comme « meilleures pratiques », et (c) application étendue de ces modalités et diffusion en ligne des « meilleures pratiques » recensées. Ce travail s'achèvera d'ici à décembre 2012.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EFTP

7. L'UNESCO met en œuvre la Stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) (voir la décision 181 EX/8 et le document 182 EX/INF.5), en centrant ses efforts sur les trois axes d'action de la Stratégie : (i) fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont et renforcement des capacités correspondantes, (ii) clarification des concepts de développement des compétences et amélioration des méthodes de suivi, et (iii) services de centre d'échange d'informations et facilitation du débat international sur l'EFTP.

Axe d'action 1 : Fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont et renforcement des capacités correspondantes

8. L'UNESCO répond activement aux demandes des États membres en matière d'aide à la formulation des politiques en amont et de renforcement des capacités correspondantes.

L'Organisation a apporté son soutien à 11 pays prioritaires et à 10 autres États membres (voir détails ci-dessous). Elle renforce leurs capacités à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles à l'aide de son cadre analytique pour l'examen des politiques établi dans le contexte de la Stratégie. L'examen des politiques de l'UNESCO vise à établir une concertation politique avec les gouvernements concernés et autres parties prenantes afin de soutenir leurs actions en faveur du développement de l'EFTP.

9. L'Organisation a déjà mené à bien cinq examens des politiques d'EFTP au Bénin, au Cambodge, à El Salvador, au Malawi et en République démocratique populaire lao, ce qui a permis d'engager un dialogue sur les politiques auquel participent les principales parties prenantes de ces pays. Ce dialogue devrait orienter les politiques nationales d'EFTP et favoriser le soutien des partenaires de développement. L'UNESCO a également entamé un dialogue sur les politiques avec cinq pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (Botswana, Malawi, Namibie, République démocratique du Congo et Zambie) et met actuellement en œuvre, avec le soutien de la République de Corée, des projets nationaux correspondant aux réformes en cours en matière d'EFTP. En outre, un cadre d'action stratégique régional de cinq ans concernant l'EFTP dans la SADC a été mis au point avec le concours de l'UNESCO, en partenariat avec le Secrétariat de la SADC, et a été adopté par les ministres de l'éducation de la Communauté en septembre 2011.

10. L'Organisation renforce également les capacités de cinq pays prioritaires dans le domaine de l'EFTP (Afghanistan, Côte d'Ivoire, Madagascar, Malawi et République démocratique populaire lao) grâce au soutien considérable du Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT). Ce soutien a notamment permis de parvenir à un accord sur une approche nationale de conception des programmes d'études, d'instaurer des cadres pour le développement des compétences en entrepreneuriat, d'améliorer les statistiques et données relatives à l'EFTP, et d'adopter de nouveaux cadres institutionnels et dispositifs d'assurance qualité.

11. Dans un champ d'intervention plus restreint, l'UNESCO a fourni une aide à la formulation de politiques et au renforcement des capacités en matière d'EFTP dans sept États membres : Algérie, Bangladesh, Djibouti, Kazakhstan, Pakistan, Soudan et Timor-Leste. Ces interventions ont débouché sur un grand nombre de documents stratégiques et techniques visant à soutenir l'action des États membres sur le terrain. Elles ont également permis de renforcer les capacités des responsables et des spécialistes nationaux dans le domaine de l'EFTP du point de vue de la planification stratégique, des normes relatives à l'EFTP, et des outils de contrôle et d'évaluation.

12. L'UNESCO encourage par ailleurs la formation à l'entrepreneuriat, qu'elle considère comme un moyen important de faciliter le passage du milieu scolaire vers la vie active. Dans les États arabes, le Centre UNESCO-UNEVOC met en œuvre, en collaboration avec le bureau régional de l'Organisation, un projet intitulé « Formation à l'entrepreneuriat dans les États arabes ». Trois pays – la Jordanie, le Liban et le Maroc – ont ainsi commencé à prendre des mesures en vue d'intégrer la formation à l'entrepreneuriat dans leurs systèmes éducatifs respectifs.

13. L'UNESCO a également engagé un dialogue sur les politiques avec les membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS). Un atelier conjoint OIT/UNESCO/UNEVOC de renforcement des capacités régionales s'est tenu à la Barbade en septembre 2011 pour examiner les politiques d'EFTP et de développement des compétences. Les participants, venant de 20 pays et territoires des Caraïbes, ont mis au point des plans d'action pour l'examen et l'élaboration des politiques d'EFTP.

Axe d'action 2 : Clarification des concepts de développement des compétences et amélioration des méthodes de suivi

14. L'UNESCO, en coopération avec d'autres organisations internationales, a élaboré un cadre conceptuel et un ensemble d'indicateurs établissant un lien entre l'EFTP et l'emploi. L'UNESCO et la Fondation européenne pour la formation (ETF) ont mis au point un projet de document de travail

en collaboration avec l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et l'OIT. En complément, et conformément à la demande du G-20 lors du Sommet de Séoul (novembre 2010), l'Organisation a contribué à l'élaboration d'un cadre conceptuel pour l'établissement d'indicateurs de compétences comparables sur le plan international. Ces deux cadres seront mis à l'essai dans deux pays pilotes (Bénin et Malawi) en 2013.

15. L'UNESCO s'emploie également à renforcer la capacité des États membres de mettre en place des systèmes de données pertinentes et fiables dans le domaine de l'EFTP au niveau national et régional. En Afrique, l'Organisation a mené une étude sur la situation des systèmes d'information statistique concernant l'EFTP en Afrique subsaharienne et a proposé des stratégies visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données. En outre, il existe désormais une coopération renforcée entre l'UNESCO-BREDA et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) quant au processus de l'Union africaine concernant l'élaboration d'indicateurs régionaux sur l'EFTP. En Asie et dans le Pacifique, l'UNESCO a mené une étude thématique régionale sur le passage du milieu scolaire à la vie active. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Organisation a dressé un inventaire régional des systèmes d'information existants et a formulé un ensemble de recommandations à l'intention des États membres concernés. En outre, plusieurs interventions sont menées au niveau des pays en vue de renforcer les systèmes d'information et les capacités de production de statistiques sur l'EFTP, par exemple en Côte d'Ivoire et à Madagascar.

16. L'UNESCO soumet au Conseil exécutif, à sa 190^e session, un examen du contenu, de la pertinence et du champ d'application des deux instruments normatifs relatifs à l'enseignement technique et professionnel, en s'appuyant sur les conclusions d'une étude indépendante menée en 2010-2011, les résultats du troisième Congrès international sur l'EFTP, et l'examen par l'UNESCO des tendances et des enjeux actuels en matière d'EFTP (voir le document 190 EX/24 Partie III).

Axe d'action 3 : Services de centre d'échange d'informations et facilitation du débat international sur l'EFTP

17. Le troisième Congrès international sur l'EFTP s'est tenu à Shanghai (Chine) du 14 au 16 mai 2012. Un ensemble de recommandations, intitulé le « Consensus de Shanghai », a été formulé à l'intention de la Directrice générale de l'UNESCO (avec d'éventuelles incidences pour les gouvernements et autres parties prenantes de l'EFTP dans les États membres de l'UNESCO), de la communauté internationale (y compris des acteurs bilatéraux et multilatéraux), ainsi que des institutions privées et de la société civile (voir le document 190 EX/8 Partie I).

18. Afin d'éclairer le débat mondial sur l'EFTP, l'UNESCO a réalisé une étude internationale des tendances et des enjeux actuels en la matière, dont les principales conclusions ont fait l'objet du document de travail principal du troisième Congrès international sur l'EFTP. En outre, le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous de 2012 porte sur l'élargissement des perspectives de développement des compétences offertes aux populations marginalisées et aux jeunes.

19. Le Centre international UNESCO-UNEVOC s'attache à renforcer son réseau en organisant des consultations régionales et en facilitant les débats sur divers sujets et défis apparus récemment dans le domaine de l'EFTP. Il a actualisé ses services en ligne, parmi lesquels le e-forum, les portails du réseau, le kiosque d'information et le site TVETipedia, et a également élaboré une base de données sur l'EFTP qui fournira des informations clés sur les systèmes d'EFTP dans les États membres. Une version pilote de la base de données mondiale sur l'EFTP a été lancée lors du Congrès. L'UNEVOC a également engagé des discussions dirigées sur l'EFTP dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe ainsi que sur le renforcement de la formation des enseignants spécialisés dans l'EFTP.

20. La prise en compte du souci de l'égalité des sexes dans l'EFTP a été le thème principal d'une des discussions, dont les conclusions à cet égard figurent dans le document intitulé « Consensus de Shanghai ».

Coopération avec les partenaires

21. Le Groupe de travail interinstitutions sur l'EFTP, créé en 2009, vise à améliorer la coordination des activités concernées des organisations internationales. Au niveau mondial, le Groupe est composé de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), de la Banque mondiale et de l'UNESCO. La Banque asiatique de développement (BAD), la Commission européenne (CE) et la Fondation européenne pour la formation (ETF) ont été les membres régionaux les plus actifs. La Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque islamique de développement (BID) ont récemment rejoint le Groupe de travail interinstitutions. Ce dernier a constitué un mécanisme efficace qui a permis d'améliorer la coopération entre les organisations internationales, de favoriser la tenue de consultations sur la Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP, d'apporter une contribution essentielle à la Stratégie du G-20 relative à la formation ainsi qu'à son plan d'action pour le développement des ressources humaines, et d'organiser le troisième Congrès international. Dans le cadre du Groupe de travail interinstitutions, des examens conjoints de l'EFTP au niveau des pays et des tables rondes réunissant un large éventail d'acteurs ont été organisés (UNESCO, BAfD et OIT au Malawi en 2010 ; UNESCO et OIT au Bangladesh en 2011 ; UNESCO et OIT au Bénin en 2011). Un Groupe de travail interinstitutions sur l'écoresponsabilisation de l'EFTP et du développement des compétences a été lancé par l'UNESCO-UNEVOC et promu à l'occasion du Congrès sur l'EFTP, de Rio + 20 et de la réunion de l'ECOSOC en 2012. Les organismes suivants y ont participé : OIT, BAD, Banque mondiale, CEDEFOP, ETF, OCDE, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU).

22. L'UNESCO s'est en outre employée à créer une équipe de travail interinstitutions (ETTI) en Afrique de l'Ouest, ce qui a donné lieu à des échanges et des débats réguliers entre les organismes du système des Nations Unies et le Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'à un accord sur un calendrier commun d'application d'une feuille de route pour revitaliser l'EFTP. La 4^e réunion consultative de l'ETTI (Dakar, 3-4 mai 2012) s'est traduite par la définition de feuilles de route pour une élaboration commune de cadres nationaux de qualification et d'un cadre régional de qualification, l'accent étant mis sur la coordination interministérielle. Des directives concernant le processus d'élaboration des cadres nationaux/régionaux ont été mises au point aux niveaux national et régional.

Mobilisation de ressources

23. Conformément au niveau de priorité accordé à l'EFTP dans les documents 34 C/4, 35 C/5 et 36 C/5, l'UNESCO s'emploie à consolider l'engagement pris à l'échelle de l'Organisation en faveur de l'EFTP. Les fonds alloués à l'EFTP au titre du programme et budget ordinaire pour le précédent exercice biennal et l'exercice actuel s'élèvent au total à 4,7 millions de dollars. En outre, dans le cadre du programme CapEPT pour le précédent exercice biennal et l'exercice en cours, le sous-secteur de l'EFTP a reçu un financement d'un montant de 5,8 millions de dollars. L'UNESCO bénéficie du soutien à long terme apporté par le Gouvernement allemand à l'UNESCO-UNEVOC, soit 2,8 millions de dollars pour le précédent exercice biennal et l'exercice actuel. En 2011 et 2012, l'UNESCO a reçu de la République de Corée un montant total combiné de 2 millions de dollars destiné à financer le développement des systèmes d'EFTP dans certains pays de la SADC. Par ailleurs, un soutien financier a été apporté par la Chine en vue de l'organisation du troisième Congrès international sur l'EFTP. Tout cela est venu s'ajouter au nouveau programme financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA), intitulé « *Learning Knowledge and Skills for Agriculture and Rural* », qui sera mis en œuvre conjointement avec la Section de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Tous ces efforts seront encore renforcés par des partenariats avec le secteur privé et d'autres donateurs potentiels.

Progrès effectués dans le recensement de pratiques prometteuses en matière d'EFTP

24. Le Conseil exécutif ayant demandé, à sa 187^e session, que l'on prépare un document sur les meilleures pratiques en matière d'EFTP en vue de leur plus large diffusion, trois dispositifs ont été utilisés pour le recensement initial des « pratiques prometteuses ». Tout d'abord, l'UNESCO-UNEVOC a accentué ses efforts en vue de définir et de promouvoir les pratiques prometteuses. Deuxièmement, l'un des objectifs annoncés du Congrès était d'identifier les réponses adéquates aux défis présents et futurs de l'EFTP. Il s'agissait de répertorier les pratiques prometteuses du monde entier afin de les présenter lors du Congrès. Enfin, les auteurs du rapport sur les tendances et les enjeux mondiaux en matière d'EFTP ont accordé une attention particulière au recensement des pratiques prometteuses, telles que les nouvelles méthodes de gouvernance, de gestion, de financement, de certification et de transmission de l'EFTP, lesquelles seront diffusées grâce à la publication du rapport. Ensemble, ces trois dispositifs ont permis de recenser 133 pratiques prometteuses portant sur des thèmes divers et variés, notamment les qualifications, la formation à l'entrepreneuriat, les enseignants et les formateurs spécialistes de l'EFTP, et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

25. Conscient des risques inhérents à la transposition des politiques et des pratiques sans une étude approfondie des contextes, des facteurs et des coûts, le Secrétariat procède actuellement à la formulation d'un cadre pour l'analyse de ces pratiques prometteuses. Ce cadre servira à déterminer les principaux facteurs de succès pouvant être adaptés à d'autres contextes. Il permettra également de définir ce qui peut véritablement être qualifié de « meilleures pratiques » selon cette analyse. Ces pratiques seront documentées de manière analytique en ligne et diffusées par voie électronique d'ici à décembre 2012.

Décision proposée

26. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 190 EX/8 Partie II,
2. Encourage la Directrice générale à intensifier les efforts de l'Organisation visant à faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EFTP et à finaliser son examen à mi-parcours d'ici à décembre 2012 ;
3. Prie la Directrice générale de lui faire rapport, à sa 191^e session, sur l'examen à mi-parcours complet de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EFTP, y compris les incidences sur la programmation pour la période 2013-2015 ;
4. Prie également la Directrice générale de finaliser le document sur les meilleures pratiques en vue d'une plus large diffusion par voie électronique.